

Grâce à l'adoption de nombreuses mesures et des moyens financiers importants (1,2 milliard d'euros dans le plan de relance), nous avons voulu faire de l'agriculture un "métier" attirant, rémunérateur et résolument tourné vers l'avenir.

### ✓ Protection de la rémunération des agriculteurs

- ✓ Grâce à une **vraie relation contractuelle** : les contrats conclus entre les agriculteurs et les transformateurs devront prévoir, par écrit et pour trois ans au minimum, le prix des matières premières agricoles. **L'agriculteur aura enfin un contrat officiel de long-terme**. Et si les coûts des matières premières augmentent, les prix des contrats augmenteront automatiquement. Enfin, **l'agriculteur ne sera plus la victime collatérale des négociations entre les industriels et les distributeurs** : elles ne porteront plus sur le prix des produits agricoles mais uniquement sur la recherche, les coûts de marketing, etc.
- ✓ Grâce à un **encadrement des promotions** pour les produits alimentaires et l'obligation faite aux distributeurs de revendre les produits alimentaires 10% plus cher que le prix d'achat (au-dessus du seuil de revente à perte).
- ✓ Grâce à une **fiscalité favorable aux agriculteurs** : **maintien du "dispositif transitoire d'exonération de cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels" (TO-DE)** pour les agriculteurs employeurs de main d'œuvre saisonnière et la **création d'un dispositif unique de déduction pour une épargne de précaution** (en plus des aides déjà existantes telles que l'indemnité compensatoire de handicaps naturels et la Dotation jeunes agriculteurs).



Grâce à une **plus forte transparence** : un affichage sera apposé sur les produits agricoles pour informer le client sur la rémunération des agriculteurs (proposition MoDem).

Et grâce à la **protection du pouvoir d'achat des agriculteurs retraités** en évitant une hausse de leurs cotisations suite à l'harmonisation du barème des cotisations maladie (proposition MoDem).

### ✓ Une alimentation locale, durable et saine

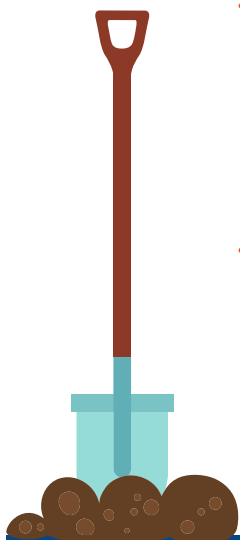
- ✓ Grâce à l'**obligation de 50% de produits durables et de qualité** dans les cantines privées et publiques, dont au moins 20% de produits biologiques, à compter du 1er janvier 2022.
- ✓ Grâce aux 50 millions d'euros pour la **modernisation des cantines** de **420 communes** (dont les communes de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion (investissements dans du matériel, accompagnement, formation du personnel).
- ✓ Grâce à la mise en place de **projets alimentaires territoriaux** (PAT) de 80 millions d'euros pour soutenir la création de circuits courts. **Objectif : au moins un PAT par département d'ici 2022.**
- ✓ Grâce à la **modernisation du réseau d'abattoirs** avec 115 millions d'euros : 132 abattoirs et 381 élevages accompagnés à ce jour pour de **meilleures conditions de travail et une meilleure prise en compte du respect du bien-être animal.**
- ✓ Grâce à l'instauration d' **un menu végétarien** par semaine dans les **cantines** scolaires, celles de l'État, des collectivités et des établissements publics (dont prisons et Universités).
- ✓ Grâce à la **plateforme "frais et local"** qui propose plus de **12 000 exploitations en vente directe.**





## Soutien à la transition écologique

- ✓ Grâce au **soutien à la filière biologique** : augmentation de 36% des soutiens dédiés à l'agriculture biologique dès 2022, soit 340 millions d'euros en moyenne au total par an.
- ✓ Grâce à la **reconstitution des haies bocagères** pour favoriser la biodiversité, lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau. **Objectif : planter 7 000 km de haies d'ici fin 2022.**
- ✓ Grâce au soutien d'**1 milliard d'euros** pour indemniser les agriculteurs touchés par l'épisode de gel d'avril 2021.
- ✓ Grâce au **soutien à la filière forêt-bois** : près de **10 000 hectares déjà soutenus** dans l'objectif de reboisement fixé à 45 000 en 2024, soit l'équivalent de plus de 10 millions d'arbres qui permettront de capter environ 150 000 tonnes de CO2 supplémentaires chaque année. **300 millions d'euros ont été alloués à la filière.**
- ✓ Grâce au maintien de la **prime à la conversion des agroéquipements**, dotée de 215 millions d'euros : elle a déjà aidé 16 477 exploitants.



- ✓ Grâce à la **prise en charge d'un diagnostic carbone** pour aider les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. À terme, par la **labellisation Bas-carbone**, ils pourront obtenir des crédits carbone revendus sur les marchés de compensation carbone. **Objectif : réaliser 5 000 diagnostics carbone.**
- ✓ Grâce à la **lutte contre l'utilisation des pesticides** via la **hausse de la redevance** pour pollution diffuse, la **rédaction de chartes** pour encadrer l'usage de ces produits à proximité des habitations en imposant des distances de sécurité, **au recours facilité aux substances naturelles** (extraits de plantes, purins, décoction) qui stimulent la résistance et la croissance des plantes (en remplacement des pesticides) ou encore la séparation des activités de vente et de conseil pour les produits phytosanitaires depuis le 1er janvier 2021.

Grâce au **développement de la méthanisation** garantissant non seulement un revenu supplémentaire aux agriculteurs mais également une diversification de notre mix énergétique (proposition MoDem).



## Souveraineté agricole et alimentaire

- ✓ Grâce à la **relocalisation de la filière protéines végétales en France** (soja, pois, légumes secs, luzerne, fourragères...) afin de diminuer l'importation des protéines destinées à l'élevage, contribuant à la déforestation en Amérique du sud.
- ✓ Grâce à la **lutte contre l'accaparement des terres par des investisseurs étrangers** : le préfet statuera après avis de la SAFER avant la vente d'une terre agricole afin de préserver notre agriculture traditionnelle.



Grâce à la **préservation des bâtiments agricoles en zone littorale** afin d'éviter qu'ils se transforment en logements et que l'ostréiculture disparaisse (proposition MoDem).